

Gains en appel mais Cassation.Quid des impots ?

Par HERMES49, le 07/06/2016 à 12:21

Bonjour,

J'ai gagné mon procès en appel.

La partie adverse a payé les sommes dues, et remis un bulletin de salaire,

MAIS a déposé un pourvoi en cassation.

(décision dans 2 ans minimum)

Quelle va être la position des services fiscaux ?

Me réclameront-ils un règlement ou vont-ils attendre le jugement en cassation ? Si oui pas de problème.

Si non me restitueront ils les sommes que j'aurai payées ?

Un Grand merci pour votre réponse.

Par P.M., le 07/06/2016 à 15:56

Bonjour,

La matière fiscla n'entrant pas dans le Droit du travail, il me paraîtrait que le mieux serait de poser la question aux services fisacaux lême si à mon avis, vous devriez vous acquitter de l'impôt au moment du versement éventuellement avec le principe d'un calcul sur plusieurs années, quitte à ce qu'il vous soit rétrcédé ensuite en cas de décision de Justice inversée...